

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 20 octobre 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe ARDHUIN - Éric LE DISSES.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-016-12429/22/BM

■ **Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Culturelle d'Espaces Lecture et d'Ecriture en Méditerranée dans le cadre du dispositif "rendez-vous en Bibliothèque" et au titre du Contrat Territoire Lecture pour le projet "Ideas Box dans la Cité" - Approbation d'une convention**
29825

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Conformément à la délibération de politique culturelle votée le 14 décembre 2017 par le Conseil de la Métropole, qui fixe comme priorité d'action dans ce domaine la lecture publique sous toutes ses formes, et comme cadre d'intervention, des critères de liens avec les communes du territoire et de rayonnement régional voire international, la Métropole soutien des acteurs culturels territoriaux. A ce titre, un Contrat Territoire Lecture a été conclu entre l'Etat, le Département et la Métropole pour la période 2022-2025, avec pour axes la constitution d'un réseau hors les murs avec le déploiement de boîtes de prêt et/ou de retour des documents dans les communes qui en sont dépourvues afin de contribuer à l'extension des horaires d'ouverture et d'expérimenter le prêt hors les murs.

L'ACELEM, dès sa création s'est définie autour d'objectifs précis : créer des lieux d'animation culturelle autour du livre, favoriser la lecture et l'écriture pour des personnes ne fréquentant pas les structures de lecture publique, constituer des points ressources autour du livre pour les milieux sociaux, associatifs et les habitants, accompagner des projets de quartier autour de ces thèmes. C'est dans ce but que l'Acelem gère aujourd'hui huit Espaces Lecture, structures de proximité implantées au cœur des cités, au plus près de la population. La Bibliothèque départementale de prêt alimente ces espaces en documents. Depuis quelques années, l'Acelem a élargi son domaine d'intervention avec des actions hors les murs, réparties sur trois territoires et s'appuyant sur de nombreux partenaires.

Aujourd'hui, l'Acelem dispose de deux Ideas Box, médiathèques en kit mobile (équipée de nombreuses ressources livres et audiovisuelles, une première arrivée en 2017 et une deuxième acquise en juillet 2020. Ces Ideas Box déployées dans les 1er, 2è, 3è, 10è, 11è, 13è, 14è, 15è et 16è arrondissements de Marseille permettront à l'Acelem d'une part, d'amplifier ses activités hors les murs et d'autre part, de renforcer ses actions sur des dispositifs éducatifs spécifiques en direction des jeunes éloignés de la lecture.

En 2022, l'ACELEM propose une nouvelle action consistant à déployer une « Ideas Box dans la Cité » sur le territoire métropolitain, hors Marseille, avec une formation à son utilisation destinée aux professionnels des bibliothèques. Ce déploiement aura pour axe l'accueil des jeunes éloignés de la lecture, dans les quartiers politique de la ville conformément au dispositif « Rendez-vous en bibliothèques » du Contrat territoire lecture métropolitain et se décline ainsi :

- déploiements réguliers, réalisés sur des lieux définis suivant un calendrier établi avec les partenaires associés à l'action.
- déploiements ponctuels, réalisés dans le cadre de manifestations organisées avec différents partenaires.

Pour étendre ses objectifs au territoire métropolitain, l'association sollicite la Métropole à hauteur de 10000 € en 2022 (n° MGDIS 00002489), la Métropole propose un financement à hauteur de 10 000 € de subvention. L'association a obtenu une subvention de 102 000€ de l'ancien Conseil de Territoire de Marseille par délibération n° HPV019-242/22/CT en date du 27 juin 2022. Ce qui porte à 112 000€ la totalité de la subvention de la Métropole au titre de l'année 2022.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;
- La délibération n°MET 17/5681/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 relative à la politique culturelle métropolitaine
- La délibération n°MET 18/7333/CM du Conseil de la Métropole du 28 juin 2018 approuvant le Contrat Territoire Lecture
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le règlement budgétaire et financier ;
- La délibération ATCS-008-11427/22/BM du Bureau de Métropole du 10 mars 2022 approuvant le contrat territoire lecture ;
- La délibération ATCS-005-11994/22/BM du Bureau de Métropole du 30 juin 2022 approuvant l'avenant au contrat territoire lecture.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir cette association.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention à l'Association Culturelle d'Espaces Lecture et d'Ecriture en Méditerranée (ACELEM) 10 000 euros en soutien aux missions et actions sur le territoire Métropolitain au titre de l'exercice 2022.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectif et de moyens ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et à prendre les décisions afférentes.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget Principal de la Métropole, chapitre 65 - nature 65748, fonction 30.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Culture et équipements culturels

Daniel GAGNON